



Devoir employeur complémentaire santé

Par **ameliepoul1**, le **11/08/2014** à **23:15**

bonjour,
je suis en arrêt depuis la fin du mois de mai.
mon employeur m'a demandé de lui transmettre mes relevés mensuels afin qu'il les envoie à notre complémentaire. (AG2R).
étant dans une situation financière critique du fait que je ne perçois qu'un demi salaire, je me suis décidée à contacter directement la complémentaire pour savoir si le paiement allait se faire prochainement. A ma grande surprise, ceux-ci m' informent qu'aucun dossier n'a encore été ouvert concernant cet arrêt maladie précisément et que je dois me retourner vers mon employeur afin que celui-ci fasse les démarches nécessaires. Et qu'une fois le dossier réceptionné, il s'écoulera un délais de trois semaines avant que je touche un peu d'argent. je vais être contrainte de quitter ma location à cause de cela et de vivre un temps dans ma voiture. c'est tragique d'en arriver là.
je voudrais connaître leurs obligations, mes droits et recours possible.
merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **12/08/2014** à **08:47**

Bonjour,
L'essentiel est déjà de débloquer la situation et je vous conseillerais de vous rapprocher de l'employeur pour qu'il effectue les démarches au besoin en lui envoyant une lettre recommandée avec AR de mise en demeure si réellement c'est à la prévoyance de vous payer dès le premier jour d'arrêt éventuellement avec une carence...